



**Communiqué de presse intersyndical: Nous occuperons les écoles pour mettre des élèves à l'abri de la rue tant qu'il le faudra! Stop aux pressions de la hiérarchie !**

Grenoble, le 12 septembre 2024,

Cette rentrée encore, des écoles sont occupées pour mettre à l'abri des élèves et leurs familles qui sont à la rue. Dans ce cadre, des collègues nous ont à nouveau rapporté des pressions exercées par la hiérarchie avec des mis.e.s en garde, par oral, quant à leur responsabilité directe lors d'une occupation d'école. Cela s'ajoute aux pressions déjà exercées les années passées, que nous avons alors dénoncées.

Il est inadmissible que l'Education Nationale fasse peser sur les épaules des personnels le poids de la défaillance des institutions en matière d'hébergement et de protection de l'enfance.

Nous rappelons que les occupations d'écoles sont des mises à l'abri de familles dans une partie des locaux scolaires, vides à ces horaires, pour leur éviter la vie à la rue et les dangers que cela représente. Ces occupations ont lieu hors des temps scolaires et périscolaires pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école, dans des bâtiments qui appartiennent aux mairies. Elles sont organisées par des collectifs d'enseignant.e.s et des parents d'élèves qui, en plus de leur travail, accompagnent ces familles le soir et la nuit car il est insupportable que des élèves dorment à la rue. Les écoles qui sont occupées temporairement, en derniers recours, pour protéger et alerter, ne sont en aucun cas des centres d'hébergement, nous n'avons pas besoin de la hiérarchie pour le découvrir.

La hiérarchie de l'Education Nationale est garante de la scolarisation de l'ensemble des enfants sur son territoire et du respect effectif du droit à l'éducation. Or pour pouvoir être régulièrement scolarisé.e.s, les élèves doivent avoir accès à leurs droits fondamentaux comme le droit à un logement. La hiérarchie serait plus efficace à assurer une scolarisation rapide des élèves arrivant.e.s (délais d'affectation excessifs dans le second degré), à recenser les situations d'élèves sans domicile, à chercher des solutions satisfaisantes en partenariat avec les autres institutions afin que tou.te.s les élèves aient accès sans condition à un toit à proximité de leurs lieux de scolarisation et à mettre les moyens nécessaires en UPE2A pour répondre aux besoins des élèves. Nous demandons donc à la rectrice, au DASEN, aux IEN, aux chefs d'établissement, de se mobiliser auprès de la préfecture et des collectivités locales afin que les élèves concerné.e.s puissent poursuivre leur scolarité dans des conditions dignes et acceptables.

A l'heure où les dernières lois sur l'immigration et le poids de l'extrême droite dans les institutions présentent de nouvelles menaces pour les migrant.e.s, l'Education Nationale doit honorer pleinement, comme le prévoient les textes réglementaires, le droit à une scolarisation sereine et de qualité pour tou.te.s les élèves, sans condition.

L'intersyndicale FSU 38, SUD éducation 38, CNT éducation 38, PAS38 et CGT Educ'action 38 « Enfants migrant.e.s à l'école », membre du Réseau Education Sans Frontières 38, s'inscrit

pleinement dans le « Réseau national d'aide aux élèves sans toit » et soutiendra tant qu'il le faudra les occupations d'écoles et d'établissements qui visent à obliger l'Etat à respecter le droit à l'hébergement et au logement. Elle défendra les personnels qui feraient l'objet de pressions de la part de leur hiérarchie alors qu'ils se mobilisent pour permettre à leurs élèves d'avoir accès à un toit et d'être mis.e.s hors de danger.

L'intersyndicale « Enfants migrant.e.s à l'école » FSU 38, SUD éducation 38, CNT éducation 38, CGT educ'action 38, PAS 38

Contacts :

[educ.38@cnt-f.org](mailto:educ.38@cnt-f.org)

[pas38@wanadoo.fr](mailto:pas38@wanadoo.fr)

[isere@sudeducation.org](mailto:isere@sudeducation.org)

[fsu38@fsu.fr](mailto:fsu38@fsu.fr)

[38@cgteduc.fr](mailto:38@cgteduc.fr)